

## **Renforcer l'application des règles de l'UE en matière de pêche améliorera la compétitivité, la résilience et la sécurité alimentaire, selon Oceana**

Depuis la réforme de la politique commune de la pêche en 2013, le secteur de la pêche de l'UE a réalisé des progrès en matière de durabilité, mais des lacunes dans la mise en œuvre entravent son succès

**Bruxelles** - La Commission européenne a publié aujourd'hui son évaluation de la politique commune de la pêche (PCP) et de l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits de la mer, qui analyse les résultats du cadre communautaire en matière de pêche depuis sa réforme de 2013. Oceana estime que la PCP reste adaptée à ses objectifs et capable de répondre aux principales priorités de l'UE, notamment en matière de compétitivité, de résilience et de sécurité alimentaire, mais seulement si elle est mise en œuvre de manière intégrale et cohérente.

**« La dernière décennie montre que la gestion durable de la pêche est efficace, tant pour l'océan que pour les pêcheurs et les consommateurs. La PCP offre le cadre approprié, mais sa mise en œuvre s'est avérée inégale et, dans de nombreux cas, trop lente »,** a déclaré Vera Coelho, directrice exécutive et vice-présidente d'Oceana en Europe. **« La priorité aujourd'hui n'est pas de réécrire la politique, mais de l'appliquer pleinement. Plutôt que de compromettre ses engagements actuels en repoussant encore les échéances, l'UE doit enfin mettre un terme à la surpêche et garantir la résilience des mers et des communautés de pêcheurs. »**

### **Les progrès en matière de durabilité montrent que la politique fonctionne**

Depuis 2013, la part des populations halieutiques exploités de manière durable a augmenté. Dans l'Atlantique du Nord-Est, où les limites de pêche ont été fixées en se rapprochant davantage des avis scientifiques, cette part est passée de 54 % à 69 %, contribuant ainsi à des écosystèmes plus sains, à des captures plus stables et à une meilleure performance économique des flottes de pêche. Des progrès ont également été réalisés en Méditerranée et en mer Noire, où la proportion des populations exploités de manière durable est passée de 26 % à 53 %, même si des efforts supplémentaires restent nécessaires.

La gestion durable de la pêche permet également de maintenir la flotte à flot. Le secteur de la pêche de l'UE a connu une nette amélioration de sa rentabilité à la suite de la réforme de 2013. Même si les tendances récentes sont moins favorables, le secteur est resté rentable malgré d'importantes pressions externes, notamment la pandémie de

COVID-19 et la hausse des coûts énergétiques. Cela renforce l'idée selon laquelle la durabilité environnementale et la performance économique vont de pair.

**« La mise en œuvre intégrale de la PCP est également essentielle pour atteindre les priorités plus larges de l'UE en matière de compétitivité, de sécurité alimentaire et d'autonomie stratégique, »** a ajouté Vera Coelho. **« L'activité de pêche dépend de la bonne santé des populations halieutiques sauvages. Une PCP solide et correctement appliquée ne constitue donc pas une contrainte, mais une condition préalable à un approvisionnement stable en produits de la mer, à une industrie compétitive et à la souveraineté alimentaire à long terme de l'Europe. »**

### **Des lacunes dans la mise en œuvre continuent de limiter l'impact global**

La prochaine étape consiste à veiller à ce que tous les États membres s'acquittent pleinement des obligations qui leur incombent au titre de la PCP, notamment pour mettre fin à la surpêche et remédier aux déséquilibres qui subsistent en matière de capacité de pêche. La modernisation des flottes a déjà eu lieu dans plusieurs pays, démontrant ainsi que la décarbonisation, l'innovation et la compétitivité peuvent progresser dans le cadre actuel, sans pour autant affaiblir les normes de durabilité.

La protection du milieu marin reste un point faible majeur dans la mise en œuvre. Une application rigoureuse des mesures de gestion de la pêche au sein des aires marines protégées (AMP) permettra aux États membres de contribuer efficacement à la restauration des écosystèmes et d'augmenter les captures des pêcheurs. Aujourd'hui, la plupart des AMP de l'UE restent de simples « parcs de papier », qui n'existent que sur les cartes et où des pratiques de pêche néfastes, comme le chalutage de fond, persistent. Oceana souligne que ces zones devraient fonctionner comme de véritables zones de conservation, exemptes de pratiques destructrices, afin d'aider l'UE à atteindre son objectif de protéger 30 % de l'océan d'ici 2030.

### **D'avantage de transparence et d'application des règles sont les prochaines étapes clés**

Outre l'évaluation du règlement de base de la PCP, la Commission a également évalué le règlement relatif à l'organisation commune des marchés, qui comprend des exigences essentielles en matière de transparence dans le secteur des produits de la mer. Oceana exhorte la Commission européenne à modifier l'OCM afin de garantir des informations de base obligatoires pour tous les produits de la mer. Cela doit inclure les produits transformés et en conserve, ainsi que les produits de la mer consommés dans les restaurants, les hôtels et les services de restauration. Oceana préconise également une information plus claire sur l'origine et l'immatriculation des navires de pêche. Une plus grande transparence permettrait à

ceux qui consomment, achètent ou vendent des produits de la mer de faire des choix éclairés et d'éviter les produits associés à des pratiques environnementales illégales et non durables ainsi qu'à des conditions de travail contraires à l'éthique.

À l'avenir, l'évaluation de la Commission alimentera les discussions sur l'avenir de la PCP et de l'OCM. Renforcer le respect des règles et s'appuyer sur les progrès réalisés seront essentiels pour garantir un avenir plus compétitif, plus résilient et plus durable pour la pêche de l'UE.